

**REGIE AUTONOME  
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL**

Siège : 29, cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL  
CONVENTION DE PARTENARIAT 2024/2025 AVEC LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ET LA COMPAGNIE LES PETITS PAPIERS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 03 du conseil d'administration en date du 11 juin 2024, rendue exécutoire par la sous-préfecture de Bayonne le 13 juin 2024, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales susvisé, et notamment concernant le fait de pouvoir signer toute convention pour l'acquisition de prestations artistiques ou pédagogiques dont le montant est inférieur à 5 000€ ;

Vu la proposition de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) ;

Vu la proposition de la Compagnie Les Petits Papiers ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De signer la convention de partenariat avec la CAPB et la compagnie Les Petits Papiers en vue du spectacle « Un cirque pas comme les autres » qui sera joué le 22 mai 2025 à l'auditorium Grenet. Ce spectacle sera écrit par des élèves de différentes écoles du territoire, mis en scène par la compagnie Les Petits Papiers et interprété par les élèves du CRR. En contrepartie du travail de mise en scène, le conservatoire s'engage à verser à la compagnie la somme de 840 € TTC sur présentation d'une facture.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur de la Régie autonome et Monsieur le Trésorier Principal Municipal de Bayonne, receveur de la régie autonome, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Une ampliation de la présente décision sera transmise à la sous-préfecture de Bayonne, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL et communication sera donnée à la prochaine séance du conseil d'administration.

Bayonne, le 25 mars 2025

**Le Président,  
Antton CURUTCHARRY**

